



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Division des personnels enseignants
DPE 1 – Gestion du beau des carrières**

Affaire suivie par :

Caroline DRANCOURT

Tél : 01 64 41 26 92

Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des dispositions de l'article L.352-4 du code général de la fonction publique ;
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;

Arrête

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session de juin 2025 – est composé comme suit :



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à l'inspectrice d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Monsieur Jean-Michel GIRONE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Laurence POITOUT, correspondante académique handicap ;

Madame Sabrina HACHANI, médecin de prévention des personnels.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26 mai 2025

Jean-François CHANET